

## **OBSERVATIONS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET « PRD » SUR LES COMMUNES D'ILLIES ET SALOME**

### I/ OBSERVATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS

#### a) Traffic routier

- Sur la commune de MARQUILLIES

La RD 145 traversant MARQUILLIES est déjà dangereuse. Deux camions et (ou) bus ont du mal à se croiser et mordent sur les trottoirs alors que ces derniers sont étroits et qu'il s'agit de la route empruntée par tous les enfants pour aller à l'école (ainsi que les assistantes maternelles avec des poussettes parfois deux ou trois places).

Dans le cadre des futurs travaux des rues de Verdun et Léon Bocquet, la route va être élargie à 6 mètres (largeur réglementaire) mais par conséquent les trottoirs réduits d'autant.

Avec la future zone, les camions en viendront forcément à passer par MARQUILLIES, puisque la RN 41 présente constamment des bouchons aux heures de pointes voire en dehors en cas d'accidents.

Il est inconcevable que MARQUILLIES puisse servir d'itinéraire de délestage. Il faut envisager une interdiction de passer pour les poids lourds et la possibilité de contraintes techniques pour les empêcher de passer. En effet, la marchandise venant de Chine sera sans doute la plupart du temps déchargée au port d'anvers. En Belgique. Dès lors, ce sont des camions Belges ou d'autres nationalités qui vont se charger des transports, et il peut être compliqué de verbaliser des conducteurs étrangers, d'autant plus s'ils ne parlent pas la langue (cf. Question écrite n° 00340 de M. François Bonhomme (Tarn-et-Garonne - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 13/07/2017 - page 2255

- Sur la Métropole en général

Il est déjà difficile de se rendre sur notre lieu de travail depuis les WEPPEES quand on travaille à LILLE. En moyenne 1 h 15 depuis MARQUILLIES.

La MRAE dans son avis du 17/05/2018 indiquait que :

*« En ce qui concerne l'articulation du projet avec les autres projets connus, (...) l'analyse a été gagnée à intégrer les effets cumulés à ceux des projets d'entrepôts logistiques sur les communes de Billy-Berclau<sup>1</sup>, Douvrin<sup>2</sup> et Santes<sup>3</sup> qui ont fait l'objet d'un avis récent de l'autorité environnementale, notamment en ce qui concerne les effets sur le trafic des routes nationales RN 41 et RN 47.*

*« L'autorité environnementale recommande d'analyser les effets cumulés du projet avec les projets connus générateurs d'impacts sur le territoire. »*

**Dans son mémoire en réponse à l'Avis de la MRAE du 26/07/2018 réalisé par le bureau d'ingénierie GALLOIS SEIFERT (PARIS), PRD indique que :**

**« A la date de dépôt initial du dossier ICPE (novembre 2016), nous n'avions pas connaissance de projet dans le secteur d'étude. Depuis, un certain nombre de projets se sont développés dans la région. A ce jour, la MRAE indique les projets des sociétés Carrefour et Prologis sur le parc Artois Flandre à Billy-Berclau, et du Port de Lille. Le principal impact lié à ces plateformes logistiques est l'augmentation du trafic routier sur le réseau local.**

Les effets cumulés de trafic routier sont :

- Le trafic PRD + Port de Lille sur la RN41.
- Le trafic PRD + Carrefour et Prologis sur la RN47.

Le trafic issu du Port de Lille est estimé à 130 PL et 80 VL quotidiens.

Le trafic issu du site PRD est estimé à 600 PL et 420 VL.

**L'ensemble cumulé représentera donc 730 PL/j et 500 VL/j soit 1230 vh/j soit une augmentation de 7,5% du trafic de la RN41. »**

**L'ensemble cumulé représentera donc 1063 PL/j et 990 VL/j soit 2053 vh/j soit une augmentation de 15% du trafic de la RN47 à la hauteur du Parc Artois Flandre.**

**Ces chiffres sont très surestimés, l'ensemble du trafic de PRD et des autres activités logistiques (en particulier les véhicules légers) n'empruntant pas tous systématiquement la RN47 en fonction du lieu d'habitation des employés. »**

**La question qui se pose :** pour quelques emplois, pour lesquels il sera prévu des voies douces pour aller travailler (vélo, train...), combien de personnes comme nous, qui vivent dans le WEPPEs et travaillent à LILLE, auront encore plus de mal à aller travailler, voire ne pourront plus en raison de l'augmentation de trop au niveau du trafic (parce que nous n'occupons pas tous des postes liés à la logistique) ? (voir article paru dans la voix du Nord le 14/11/2018 dans lequel les présidents des parcs d'activité de la Métropole lilloise déplorent cela « on construit des parcs d'activité sans penser à la mobilité »).

- b) Sur la pollution : plus d'émissions de particules fines, risques de pollution en cas d'inondations, d'autant plus que des points de forage de l'eau sont présents à MARQUILLIES et SALOME.

Par ailleurs, l'avis d'enquête publique mentionne des activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2910 et 2925, soit :

**2910 : Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971.**

**2925 : Charge d'accumulateurs.**

**On ne peut que s'interroger sur ce que ça recouvre exactement comme activités ? Nous sollicitons une exacte information accompagnée d'explications sur ce à quoi nous devons nous attendre. Car l'information disponible sur Internet est indéchiffrable pour les non initiés. Nous ne sommes pas ingénieurs ou experts en la matière.**

- c) Sur les risques inondations, les calculs ont été faits sur la base de pluviométrie des années 1970 à 2000 alors que le climat change et que les épisodes de pluie et de sécheresse sont plus intenses.

## II/ ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE PROJET

Les entrepôts logistiques, notamment ceux liés aux géants du e-commerce sont à la mode. Ils sont de plus en plus nombreux, se livrent une concurrence féroce. Au final, dans une dizaine d'années il n'en restera que quelques-uns. Qu'en sera-t-il des employés ? D'autant plus qu'ils commencent déjà à robotiser leurs entrepôts comme AMAZON aux Etats-Unis. A terme ils le feront tous.

Par ailleurs, ils ne créent pas de l'emploi, car ils en détruisent dans les petits commerces et dans un futur proche dans les grandes surfaces. Ce pourquoi les maires ont pensé à créer une taxe de 1 € par transaction pour compenser le déclin des petits commerces. Nous n'aurons pas plus dans le secteur de petits commerces, j'en vois rarement dans les ZI comme le CRT de Seclin.

Enfin, faut-il le rappeler, les géants comme AMAZON optimisent pour ne pas payer d'impôts en France. Leurs consorts en feront de même sans aucun doute.

Ainsi, combien d'hectares de terres agricoles de bonne qualité vont être bétonnés pour au final une promesse hypothétique de peu d'emplois au départ qui se réduira encore par la suite ? (400 dans la demande d'autorisation d'exploiter de PRD de mars 2018 p. 11, 300 à 700 selon le courrier de PRD du 04/09/2018, soit du simple au double c'est peu précis). A long terme, c'est notre indépendance alimentaire qui sera en jeu. Il faudra importer notre nourriture de pays lointains, sans aucun contrôle sanitaire (pesticides, etc..). C'est un non-sens.

Il était prévu que les WEPPEES soient dédiées aux projets en lien avec l'agriculture (zone maraichère bio, etc). Il serait plus cohérent et profitable de développer le secteur des Weppes en ce sens.

Les géants du e-commerce commencent à développer le e-commerce de denrées alimentaires. Pourquoi ne pas réduire le projet d'entrepôt et le cantonner à l'alimentaire, en synergie avec les autres activités du secteur. Des entreprises telles que MAILLE etc souhaitent cultiver de nouveau les cornichons en France plutôt qu'en Inde (moins de pesticides etc) pour développer l'offre d'épicerie fine. Ce sont des types d'agriculture qui à priori nécessitent de la main d'œuvre (ramassage à la main) et l'alimentation haut de gamme issue de France s'exporte bien. Parce qu'en France on n'a pas de pétrole mais on a des terres agricoles (pour l'instant).

Cela permettrait de plus de ne pas dénaturer le paysage. Nous avons encore dans les Weppes des espèces communes mais qui tendent à disparaître : oiseaux divers (dont buses, hirondelles, hiboux), chauve-souris, papillons, libellules, etc... Bétonner autant d'hectares ne peut pas être bénéfique pour la biodiversité. En ce sens, **l'avis du conseil national de protection de la nature (CNP) du 14/05/2018 était défavorable au projet et le mémoire en réponse apporté par PRD n'a pas tout solutionné. En effet, le CNPN soulignait l'importance de la surface bétonnée. Dans son mémoire en réponse PRD souligne le projet d'implantation de haies dont le CNPN avait déjà connaissance, mais cela ne saurait compenser 20 hectares de surface bétonnée au regard de la biodiversité.**

**POUR TOUTES CES RAISONS, LE PROJET DEVRAIT ETRE REVU POUR ETRE ADAPTE AU CARACTERE AGRICOLE DES WEPPEES ET A L'EVOLUTION A LONG TERME DE L'ECONOMIE.**

Fait à MARQUILLIES,

Le 22/11/2018

Linda GIRARD